

Index égalité professionnelle Femmes/ Hommes pour l'année 2024 au titre des données 2023

L'objectif de cet index est de mesurer chaque année l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes.

Ce calcul se fait via 4 ou 5 indicateurs (selon le nombre de salariés dans l'entreprise) :

- 1° L'écart salariale femmes-hommes ;
- 2° L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- 3° Le Nombre de femmes augmentées à leur retour de congé maternité ;
- 4° La Parité parmi les 10 plus importantes rémunérations de la société.

NC : non calculable

Raison sociale	1° (sur 40pts)	2° (sur 35 pts)	3° (sur 15 pts)	4° (sur 10pts)	Score atteint
ECR Environnement Centre Ouest	NC	35	0	5	NC
ECR Environnement Ouest	38	35	0	5	78
ECR Environnement Nord-Ouest	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Nord	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement IDF	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Centre Est	33	35	0	5	73
ECR Environnement Sud Est	NC	0	NC	NC	NC
ECR Environnement Sud-Ouest	NC	35	NC	5	NC

Nos équipes veillent au quotidien à ce que les environnements de travail soient les plus inclusifs, respectueux et responsables possibles. Soucieux de l'importance de cette mixité dans nos sociétés nous sommes donc déterminés à améliorer ces scores.

Nos objectifs sont les suivants :

1. S'assurer d'une homogénéité dans les augmentations ;
2. Réaliser un entretien au retour du congé maternité ;
3. Augmenter le nombre de femmes dans les 10 salaires les plus élevés.

Si vous avez d'éventuelles questions sur ces scores, contactez-nous à :

guillemois@ecr-environnement.com

